

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 FEVRIER 2018**

Délibération
n° 2018.02.012.B

**Adhésion au Comité
Régional du Tourisme
(CRT) Nouvelle-
Aquitaine**

LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2018**

Secrétaire de séance : Maud FOURRIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Jean-François DAURE,

Excusé(s) :

André BONICHON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2018

**DELIBERATION
N° 2018.02.012.B**

TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur ETIENNE**

ADHESION AU COMITE REGIONAL DU TOURISME (CRT) NOUVELLE-AQUITAINE

En raison de la fusion des comités régionaux du Tourisme Limousin et Poitou-Charentes, une nouvelle structure a vu le jour le 1^{er} juin 2017 au sein de la région Nouvelle-Aquitaine.

C'est en cohérence avec les grandes orientations régionales que GrandAngoulême élabore son schéma de développement du tourisme et les actions.

Par délibération n°607 du 14 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'entrée de l'agglomération à l'assemblée générale du Comité Régional du Tourisme (CRT) Nouvelle-Aquitaine et la désignation de Monsieur Guy Etienne comme représentant de GrandAngoulême pour siéger au sein de cette assemblée.

L'adhésion de GrandAngoulême au CRT Nouvelle-Aquitaine permettra de bénéficier de services et de sollicitations en priorité, et de participer aux actions de promotion et événements proposés par le comité, notamment :

- La participation aux assemblées générales du CRT Nouvelle-Aquitaine,
- L'introduction dans la base de données du CRT Nouvelle-Aquitaine,
- La possibilité de participer aux actions de promotion pilotées par le CRT Nouvelle-Aquitaine,
- L'accès aux espaces « pro » online,
- L'accès aux synthèses de l'observatoire,
- La réception de la newsletter du CRT Nouvelle-Aquitaine,
- Le contact direct avec les pôles « Filières et destinations » et « Marchés prioritaires »,
- L'adhésion aux divers clubs thématiques en cours de création.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'adhésion au comité régional de tourisme (CRT) Nouvelle-Aquitaine et le règlement de la cotisation qui s'élève à 175 € TTC pour l'année 2018.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer tout document afférent à ce dossier.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 6281- fonction 950 – service 61.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 février 2018

Affiché le :

15 février 2018